



## Appel à Manifestations d'Intérêt

### Pour l'élaboration d'un guide d'études de dangers pour le secteur des hydrocarbures en Mauritanie

1. Le présent appel à manifestation d'intérêt intervient dans le cadre de l'exécution du Plan de Passation des Marchés (PPM) de la Commission Environnementale.  
La Commission Environnementale (CE) envisage de recruter un consultant (firme) pour l'élaboration d'un guide d'études de dangers pour le secteur des hydrocarbures en Mauritanie et ce au profit de la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH) au Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie (MPME).
2. La sélection des consultants sera effectuée sur la méthode de sélection basée sur la qualité technique et le coût telle que décrite dans le Décret n°2022-083 du 08 juin 2022 portant application de la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics).
3. Les candidats intéressés ayant une expérience avérée dans la réalisation de missions analogues, sont invités à manifester leur intérêt.  
La manifestation d'intérêt doit comprendre :
  - Une lettre de manifestation d'intérêt signée par la personne habilitée.
  - Un acte de groupement signé par les parties concernées, en cas de groupement.
  - Présentation du cabinet appuyée par ses références dans le domaine objet de cette mission.
  - **Le personnel clé ne sera pas évalué à ce stade.**
4. Pour constituer une liste restreinte parmi les soumissionnaires à cet appel à manifestation d'intérêt, une évaluation sera faite suivant les critères de sélection suivants :

| Critère   | Note    |
|---|---------|
| Références générales de la firme dans le domaine de l'élaboration de guide d'études de dangers et risques | 30 pts  |
| Expériences spécifiques pertinentes de la firme pour la mission :   |         |
| - Elaboration d'étude d'analyse, de prévention et de suivis des risques industriels                       | 20 pts  |
| - Elaboration d'études de dangers et risques dans la chaîne de valeur des activités d'hydrocarbures       | 30 pts  |
| - Mise en œuvre de guide d'études de dangers et risques   | 20 pts  |
| Total   | 100 pts |

5. Les manifestations d'intérêt doivent parvenir, au plus tard le 22 novembre 2023 à 11h00 soit sous pli fermé, au Secrétariat de la CPMP de la SMH, Ilot K, Rue 42-133, Numéro 349, BP 4344 Nouakchott-Mauritanie, soit par mail sur l'adresse : [baha@smhpm.mr](mailto:baha@smhpm.mr) ; CC : [ma.mohamedou@smhpm.mr](mailto:ma.mohamedou@smhpm.mr); [secretariat.cpmp@smhpm.mr](mailto:secretariat.cpmp@smhpm.mr);
6. Pour tous renseignements, veuillez s'adresser à Monsieur Baha Seyidna Aly, Tél (0022246557969) email : [baha@smhpm.mr](mailto:baha@smhpm.mr); CC : [secretariat.cpmp@smhpm.mr](mailto:secretariat.cpmp@smhpm.mr)
7. L'ouverture des Manifestations d'Intérêts aura lieu au siège de la SMH, le 22/11/2023 à 12h30.

Fait à Nouakchott, le 07/11/2023

**Le Coordinateur**  
**Tourad ABDEL BAGHI**